

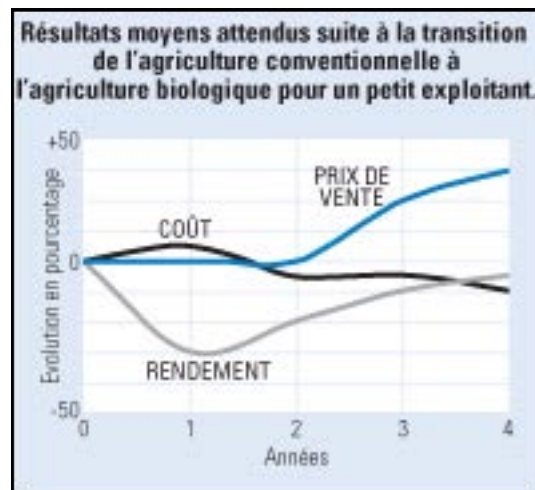
RENSEIGNEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE PAIE

Selon une nouvelle étude, l'une des raisons pour lesquelles l'agriculture biologique est en rapide expansion en Asie est que les agriculteurs biologiques peuvent gagner plus d'argent.

Le Fonds International pour le Développement agricole (IFAD) affilié aux Nations Unies a rapporté que la valeur des exportations de produits biologiques en provenance de Chine, où l'on compte plus de 1 000 fermes et sociétés biologiques

certifiées, était passé de moins d'1 million au milieu des années 1990 à 142 millions en 2003. En Inde, 2,5 millions d'hectares sont utilisés pour une production biologique et 332 certifications ont été distribuées en 2004. Les conclusions du rapport font écho à celles d'une étude de 2001 de six pays d'Amérique Latine, qui avait révélé que l'agriculture biologique permettait de gagner plus d'argent et offrait un meilleur niveau de vie. Au Costa Rica, par exemple, les gains des producteurs de cacao



Source : IFAD

biologique sont 150% plus élevés que ceux qui pratiquent l'agriculture conventionnelle. Mais l'étude remarque que les agriculteurs se tournent également vers les méthodes biologiques car elles permettent de se passer de pesticides, d'insecticides et d'engrais chimiques coûteux et réduisent le fardeau imposé à la santé et à l'environnement par ces produits. Dans la mesure où l'agriculture biologique demande également plus de main-d'œuvre, elle offre des opportunités d'emplois dans les zones de fort chômage.

Inconvénient, les agriculteurs qui bénéficient de l'augmentation de la production biologique sont ceux qui produisent déjà pour l'exportation. Les petits exploitants en Chine et en Inde sont souvent exclus des programmes de soutien gouvernementaux pour la certification et la promotion, et le marché intérieur de l'alimentation biologique est extrêmement limité dans ces deux pays.

Selon l'IFAD, «pour devenir une alternative prometteuse pour les petits agriculteurs de par le monde, le secteur biologique doit se développer de manière durable. Si l'agriculture biologique se développe trop rapidement, elle peut perdre sa valeur ajoutée et les prix et les salaires peuvent baisser considérablement.» Même si ce n'est pas une panacée, l'agriculture biologique peut néanmoins «apporter une solution à long terme aux problèmes de pauvreté, tout en réduisant les migrations et en améliorant les conditions sanitaires et environnementales de communautés entières.»

Danielle Nierenberg

DES CÔTES EN BON ÉTAT LIMITENT LES CATASTROPHES

Des études sur les impacts environnementaux des tsunamis de décembre dernier dans l'Océan Indien mettent en relief le rôle vital joué par des ressources côtières en bon état dans la réduction des risques. Les endroits qui avaient des barrières naturelles relativement intactes, tels des récifs coralliens, des mangroves et des dunes, ont été en grande partie épargnés par la vague dévastatrice qui a tué plus de 200 000 personnes dans 7 pays.

En février, le Programme pour l'Environnement des Nations Unies a rapporté que les forêts de palétuviers en Thaïlande avaient servi de tampon entre les bâtiments et la force des vagues et que les dunes recouvertes de végétation des parcs nationaux de Yala et Bundala avaient empêché l'eau de mer d'envahir les terres. Au Maldives, selon le WWF, des dégâts considérables ont pu être évités grâce à l'effort du gouvernement pour protéger les récifs, qui ont absorbé le plus gros de l'impact.

A l'inverse, dans les zones où les défenses naturelles ont été dégradées par le développement côtier, les élevages de crevettes, la destruction du corail et d'autres

activités humaines, les dégâts matériels et les pertes humaines ont été beaucoup plus importants. Les écologistes indiens ont attribué le grand nombre de morts et les graves dégâts dans l'Etat de Tamil Nadu au défrichement généralisé des côtes qui a provoqué la destruction de presque un tiers de la mangrove. Au Sri Lanka, certaines des zones qui ont été les plus sévèrement touchées sont celles où l'exploitation illégale du corail et la destruction des récifs ont causé une importante érosion des plages.

Malheureusement, ces ressources ont également été touchées par la catastrophe de décembre. En Indonésie, environs 25 000 hectares de mangroves ont été endommagés, ce qui a provoqué une perte économique estimée à 118 millions de dollars. On a constaté des destructions de récifs parmi les plus importantes autour des îles indiennes reculées d'Andaman et de Nicobar, une zone de récifs très riche comptant quelques 200 espèces de coraux.

Les gouvernements demandent maintenant une restauration générale des côtes pour les protéger des futurs tsunamis. L'Indonésie a annoncé son projet de replanter au moins 30 000 hectares de mangroves dans la province durement touchée d'Aceh, y compris dans des zones auparavant résidentielles. La Malaisie a demandé à ce que les mangroves soient protégées du développement côtier, alors que le Sri Lanka envisage de passer des lois qui interdiraient les destructions futures de mangroves et de dunes et forceraient les promoteurs à replanter et à construire des récifs artificiels. Mais il reste à voir si cette restauration peut se faire de façon cohérente d'un point de vue écologique.

Lisa Mastny

UNOCAL CONSENT À UN ARRANGEMENT DANS LE CAS DE VIOLATION DES DROITS HUMAINS EN BIRMANIE

Trois ans après avoir entamé des poursuites aux Etats-Unis contre la multinationale de l'énergie Unocal, un groupe de villageois birman a appris en décembre qu'il serait indemnisé pour les violations de droits humains – travail forcé, viols et meurtres – perpétrés par des soldats engagés pour garder un pipeline appartenant en

partie à la société. Les villageois, qui vivent le long des 400 kilomètres du pipeline de gaz naturel de Yadana au Myanmar, affirment qu'une filiale d'Unocal a engagé l'armée birmane pour sécuriser les environs pendant la construction bien qu'elle connût le non-respect des droits l'homme par la junte au pouvoir.



Illustration : Petr Metlicka

La Cour Suprême a entériné cette loi dans une décision de 2004, tout en limitant l'étendue des violations pouvant tomber sous le coup de celle-ci.

Si la trentaine de poursuites entamées contre des sociétés – parmi lesquelles Chevron Texaco, Royal Dutch/Shell et le fournisseur de l'armée américaine Dyn-Cor – pouvaient aboutir, l'ATCA pourrait devenir un outil puissant pour rendre les sociétés transnationales plus responsables de leurs actes. «Cela va permettre une indemnisation, a déclaré Terry Collingsworth de l'*International Labor Right Fund*, l'avocat principal des villageois birman. Et cela va modifier les pratiques d'Unocal ainsi que celles d'autres entreprises.»

Les organisations de défense des droits de l'homme représentant les plaignants birman restés anonymes ont été satisfaites de la nouvelle du règlement avec

Alors que des procès similaires ont été intentés ces dernières années, dans le règlement du cas Unocal, c'est la première fois qu'une société accepte de payer des dommages et intérêts selon le *Alien Tort Claims Act* (ATCA), une loi créée en 1789 par le premier congrès américain et qui permet à des ressortissants étrangers d'entreprendre des poursuites aux Etats-Unis pour certaines atrocités commises en dehors de ses frontières. En 1997, un juge a statué que, selon l'ATCA, les sociétés et leurs dirigeants pouvaient être tenus responsables de leurs actions en dehors du territoire américain.

Unocal, qui fournira les fonds nécessaires à l'amélioration des conditions de vie, des soins et de l'éducation des riverains du pipeline. Alors que les termes spécifiques du règlement n'ont pas encore été rendus publics, Jeffrey Atik, professeur à l'école de droit de Loyola prévoit que «selon toute probabilité, ce sera le plus important dédommagement financier accordé dans un litige de droits humains».

Zoë Chafe

LES PAYS NORDIQUES SONT LES LEADERS MONDIAUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Finlande, la Norvège, la Suède et l'Islande se classent parmi les cinq pays les plus «durables» selon une étude récente portant sur 146 nations. *L'Environmental Sustainability Index 2005* (ESI), publié en janvier, classe les nations en fonction de leur capacité à concilier les développements économiques et humains avec une gestion durable des ressources naturelles. Les pays nordiques ont atteint les scores les plus hauts en partie à cause de leur faible densité de population, de l'abondance de leurs ressources naturelles et d'une gestion réussie des problèmes d'environnement et de développement.

Des chercheurs de Yale et de Columbia ont développé l'ESI comme une alternative aux mesures habituelles de «progrès», tel que le produit intérieur brut. Il intègre 76 ensembles de données socio-économiques et environnementales dans 21 indicateurs de durabilité, des niveaux de pollution aux capacités d'un pays à aborder les problèmes de déchets, de population et les autres défis environnementaux sur le long terme. «En mettant l'accent sur les premiers et les derniers (...) l'ESI incite les pays à améliorer leurs résultats» fait remarquer Daniel C. Esty, professeur de droit à Yale.

Le classement de l'ESI met également fin à certains mythes en ce qui concerne le développement durable – notamment qu'il y ait incompatibilité entre la compétitivité économique et une protection environnementale forte. La Finlande, par exemple, rivalise économiquement avec les Etats-Unis mais

obtient de bien meilleurs scores dans la plupart des domaines de durabilité. Alors que les Etats-Unis sont bien placés dans des domaines tels que la qualité de l'eau ou la capacité générale à protéger l'environnement, leur production élevée de déchets et leurs émissions importantes de gaz à effet de serre les ramènent en quarante-cinquième position dans le classement.

Classement de l'ESI

10 PREMIERS	SCORE	10 DERNIERS	SCORE
FINLANDE	75,1	YÉMEN	37,3
NORVÈGE	73,4	KOWEÏT	36,6
URUGUAY	71,8	TRINIDAD ET TOBAGO	36,3
SUÈDE	71,7	SOUDAN	35,9
ISLANDE	70,8	HAÏTI	34,8
CANADA	64,4	OUZBÉKISTAN	34,4
SUISSE	63,7	IRAK	33,6
GUYANE	62,9	TURKMÉNISTAN	33,1
ARGENTINE	62,7	TAIWAN	32,7
AUTRICHE	62,7	CORÉE DU NORD	29,2

L'équipe de recherche a également observé que si le revenu était important, sa hausse n'entraînait pas forcément une amélioration au niveau environnemental. Plusieurs pays parmi les derniers au classement de l'ESI, comme le Koweït ou l'Arabie Saoudite, sont performants sur le plan économique mais obtiennent de piètres résultats dans la majorité des critères de durabilité. Cela dit, la majorité des pays en bas du classement – parmi lesquels se trouvent la Corée du Nord, l'Irak et le Turkménistan – font face à une extrême pauvreté ainsi qu'à des problèmes de gouvernance, à une capacité institutionnelle limitée et à une forte pression environnementale.

Tout le monde n'est pas d'accord avec les conclusions de l'ESI. Dans une critique de l'Index de 2001, le magazine *L'Ecologiste* et *Les amis de la Terre* ont utilisé un ensemble d'indicateurs légèrement différents, moins portés sur les variables socio-économiques. Ils en ont conclu que les pays riches obtenaient de bien moins bons résultats que les pays pauvres à cause de leur utilisation massive de ressources et de leur impact négatif plus important sur les écosystèmes mondiaux. Dans ce classement alternatif, les Etats-Unis descendaient à la 112^{ème} position, alors que la république Centre-Africaine, la Bolivie et la Mongolie arrivaient en tête, reflétant leur bonne condition environnementale ainsi que le faible impact global de leur développement.

Lisa Mastny

LA PLUIE ET LE BEAU TEMPS FONT LEUR ENTRÉE DANS LES TRIBUNAUX...

En avril dernier, le premier procès concernant les changements climatiques doit être plaidé devant un tribunal d'instance américain. La plainte, déposée en 2002 par d'importantes ONG, des citoyens concernés et plusieurs villes américaines, accuse la Banque Américaine d'Import-Export et *Overseas Private Investment Corporation* (la Société privée d'investissement d'Outre-Mer) de ne pas avoir évalué les contributions au réchauffement climatique de nombreux projets de combustibles fossiles financés avec l'argent du contribuable. Les plaignants affirment qu'une évaluation est recommandée selon le *National Environmental Policy*

Act (NEPA), la Loi pour une politique environnementale nationale, et allègue que les projets financés par les deux institutions représentent 8% des émissions annuelles de dioxyde de carbone.

A ce jour des particuliers, des ONG, des villes et une dizaine d'États américains ont entamé au moins 10 poursuites judiciaires pour combattre les change-



Centrale électrique à charbon, Grevenbroich, Allemagne
Photo: Hartmut Shwarzbach/Peter Arnold, Inc.

ments climatiques, faisant appel à différentes lois pour forcer les gouvernements et les sociétés à réduire leurs impacts sur le climat du globe. En octobre 2003, 12 procureurs généraux d'États américains se sont groupés pour poursuivre l'Agence de protection de l'environnement à qui ils reprochent de ne pas avoir régulé le CO₂ comme le prévoit le Clean Air Act. En juillet 2004, 8 États américains, la ville de New York

et plusieurs ONG, ont intenté un procès aux 5 plus grandes sociétés énergétiques en s'appuyant sur des lois de «nuisances publiques» afin qu'elles réduisent les émissions de CO₂ de leurs quelque 170 centrales électriques qui, ensemble, représentent 10% des émissions de gaz carbonique américaines.

En Allemagne, des ONG ont entamé en 2004 une action en justice pour forcer le gouvernement à révéler la contribution au réchauffement climatique des projets basés sur des combustibles fossiles financés par le contribuable via l'Agence nationale de crédit à l'exportation. De plus, trois pétitions ont été déposées à la fin de l'année dernière pour demander au Comité du patrimoine mondial d'ajouter des sites au Belize, au Pérou et au Népal (parmi lesquels le Mont Everest) à la liste des sites mis en danger par le réchauffement climatique. Si cette demande est prise en compte, de nombreux avocats pensent que les signataires devront réduire leurs émissions pour préserver ces sites en accord avec la Convention sur le patrimoine mondial de 1972.

Beaucoup pensent que les litiges portant sur le climat vont suivre le même chemin que les poursuites contre l'industrie du tabac – prenant peut-être du temps pour arriver à une victoire, mais réveillant l'opinion publique, poussant les marchés à prendre en considération les problèmes et les risques climatiques, et encourageant une action au niveau fédéral. Et certains cas sont déjà en bonne voie: en 2003, un tribunal américain a décrété que le NEPA oblige le gouvernement à évaluer les impacts potentiels des émissions de CO₂, et en 2004, un juge australien a décidé que les émissions de gaz à effet de serre dues à la combustion du charbon devaient être prises en compte dans le processus d'approbation pour la création d'une nouvelle mine de charbon.

Janet L. Sawin

